



BUDGET PRIMITIF 2023 :

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE



Sommaire :

Présentation

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) GENERALITES
- b) ANALYSES DES DEPENSES ET RECETTES
- c) LA FISCALITE

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) GENERALITES
- b) VUE D'ENSEMBLE
- c) DETAIL DES OPERATIONS 2023
- d) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) PREVUES

IV. LA DETTE

V. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET - Récapitulation



Présentation :

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé par arrêté DCL/2019/067 du 31 décembre 2019 avec effet au 1er janvier 2020. Ses statuts ont été modifiés par arrêté interpréfectoral DCL/2022/107 du 23 décembre 2022 avec effet au 1er janvier 2023 (adhésion de la communauté d'agglomération TULLE AGGLO pour une partie de son territoire).

Ses 6 membres :

- département du Cantal : Communauté de communes LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE.
- département de la Corrèze : Communauté d'agglomération TULLE AGGLO et Communauté de communes XAINTRIE VAL'DORDOGNE.
- département du LOT : Communauté de communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE, GRAND FIGEAC et CAUSSE DE LABASTIDE MURAT.

La population totale regroupée s'élève à 174 861 habitants au 1er janvier 2023 (sources DGCL/INSEE).

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat et sera consultable sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux ou le site INTERNET www.smdmca.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du syndicat. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 15 mars 2023 et a été voté le 5 avril 2023 par le comité syndical. Il est consultable sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 ayant été arrêtés à la date du vote du budget, le budget 2023 est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2022.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires publics ou privés : Europe, Etat, Régions Occitanie / Auvergne Rhône Alpes / Nouvelle Aquitaine, Départements Lot / Cantal / Corrèze et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce budget :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, les intérêts d'emprunt, les dépenses d'entretien et de maintenance bien mobiliers et immobiliers pour les dépenses et la participation des EPCI membres et des subventions des partenaires financiers pour les recettes ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (travaux, acquisition de biens et les subventions).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) GENERALITES

Le budget de fonctionnement permet à notre syndicat d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Pour ce budget :

Les recettes de fonctionnement correspondent en grande partie aux participations des 6 communautés de communes membres et aux diverses subventions (Europe, Etat, Régions Occitanie / Auvergne Rhône Alpes / Nouvelle Aquitaine, Départements Lot / Cantal / Corrèze et Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)/ EDF).

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1 195 456.79 €, qui avec le report de l'excédent, porte à 1 986 216.08 € le total général de recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des biens mobiliers et immobiliers, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités des élus, ...

Les charges de personnel représentent 39.93 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1 301 699.24 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité à financer ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) ANALYSES DES DEPENSES ET RECETTES :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011- Dépenses courantes	652 341.29	70- Produits services, domaine et ventes diverses	1 298.51
012- Dépenses de personnel	519 828.66	74- Subventions/Participations	541 938.66
65- Autres dépenses de gestion courante	63 359.84	77- Recettes exceptionnelles	652 219.62
66- Dépenses financières	8 069.45		
67- Dépenses exceptionnelles	2 100.00		
022- Dépenses imprévues	56 000.00		
Total dépenses réelles	1 301 699.24	Total recettes réelles	1 195 456.79
023- Virement à la section d'investissement	684 516.84	002- Excédent brut reporté	790 759.29
Total général	1 986 216.08	Total général	1 986 216.08



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 - Dépenses courantes (soit 50.12 % des dépenses réelles de fonctionnement) : dépenses nécessaires au fonctionnement du syndicat : eau, électricité, fournitures diverses, location de biens immobiliers et mobiliers, travaux et maintenances divers, frais de télécommunications et d'affranchissement.

012 - Dépenses de personnel (soit 39.93 % des dépenses réelles de fonctionnement) : rémunérations des agents : 9 agents à temps complet (titulaires / non titulaires) et 1 contrat d'apprentissage.

65 - Autres dépenses de gestion courante (soit 4.87 % des dépenses réelles de fonctionnement) : indemnités des élus.

66 - Dépenses financières (soit 0.62 % des dépenses réelles de fonctionnement) : intérêts de deux prêts dont un transféré lors de la création du syndicat.

67- Dépenses exceptionnelles (soit 0.16 % des dépenses réelles de fonctionnement) : intérêts moratoires/ pénalités

022 – Dépenses imprévues (soit 4.30 % des dépenses réelles de fonctionnement) : enveloppe pour dépenses non prévues au budget.

023- Virement à la section d'investissement : ressources dégagées du fonctionnement pour financer les investissements.

70- Produits services, domaine et ventes diverses (soit 0.11 % des recettes réelles de fonctionnement) : Remboursement mise à disposition de personnel en 2022 à la Communauté d'Agglomération TULLE AGGLO

74- Subventions et participations (soit 45.33 % des recettes réelles de fonctionnement) : aides des partenaires financiers (Etat, Régions, Départements, Agence de l'Eau Adour Garonne...)

77- Recettes exceptionnelles (soit 54.56 % des recettes réelles de fonctionnement) : participations des communautés de communes membres

CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (46)	450 000.00
XAINTRIE VAL'DORDOGNE (19)	99 760.16
GRAND FIGEAC (46)	76 631.31
LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE (15)	11 092.49
TULLE AGGLO (19)	12 437.13
CAUSSE LABASTIDE MURAT (46)	2 308.53

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002- Excédent brut reporté : il s'agit de la reprise du résultat de l'année 2022 (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement au 31/12/2022)

c) LA FISCALITE : sans objet

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, des travaux.
- en recettes : les subventions, les emprunts, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçus en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) VUE D'ENSEMBLE (dont restes à réaliser) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Emprunts	51 873.64	001-Solde d'investissement reporté	750 515.14
20- Etudes (*)	402 741.46	16-Emprunts (**)	640 000.00
204- Subventions d'équipement versées (*)	24 480.00	021-Virement de la section de fonctionnement	684 516.84
21- Acquisitions (*)	130 577.27	10 – FCTVA	95 223.41
23- Travaux (*)	3 769 310.52	13 – Subventions (**)	2 137 533.39
45 - Opérations compte de tiers (*)	115 384.00	45- Opérations compte de tiers (**)	186 578.11
Total général	4 494 366.89	Total général	4 494 366.89

c) DETAIL DES OPERATIONS 2023 (dont restes à réaliser) :

N° Prog	Définition des programmes	Dépenses (*)	Recettes (**)
12702	Maintenance SALS	36 000.00	0.00
16118	Gestion écoulements bassin ruisseau Lucques -PUYBRUN	229 194.80	72 945.00
16221	Bassin écrêtement Labrunie – ST LAURENT LES TOURS	48 000.00	0.00
16222	Bassin écrêtement Fontvieille – ST LAURENT LES TOURS	278 100.00	239 591.50
1642601	Etude faisabilité surinondation plaine Tourmente	720.00	0.00
17439	Aménagement protection contre crues traversée BETAILLE	105 420.00	38 030.00
201001	Mesure Qualité de l'Eau	12 000.00	7 000.00
201712702	Mise en œuvre mutualisation SALS	0.00	8 160.47
20172310404	Suivi travaux confluence Ouyse Dordogne - LACAVE	0.00	1 385.00
201723801	Lutte contre piétinement BV Tournefeuille	0.00	19 767.60
201836101	Etude - Travaux préliminaire aménagement Bras CARENNAC	1 315 907.76	942 153.99
20184001	Acquisitions matériels	46 896.60	19 207.51
201923104	Suivi travaux confluence Ouyse Dordogne - LACAVE	0.00	1 519.00
201923107	Etude restauration bras de la Borgne - Phase 1	5 240.00	5 338.33
20202310404	Suivi travaux confluence Ouyse Dordogne - LACAVE	3 810.00	0.00
20204002	Outils de communication	3 600.00	0.00
202123106	LIFE DORDOGNE –	60.00	0.00
20212310604	LIFE DORDOGNE – Bras mort Boutière - CREYSSE	42 948.96	97 325.68
202123601	Restauration hydromorphologique des berges de la Borrèze - SOUILLAC	24 480.00	0.00
202123701	Accompagnement mise en défens cours Eau – Point abreuvement	506 023.20	424 517.40
2021241001	Inventaires naturalistes Habitats Faune Flore	10 000.00	7 000.00

2021241002	Etude faisabilité remise en fond Talweg Chadiot - ARGENTAT	5 700.00	5 025.00
202133201	Travaux connexion du Tabela	18 000.00	10 500.00
202140109	Travaux réalisation station Niv Eau - CARENNAC	14 400.00	7 200.00
202321801	Restauration corridor rivulaire TOURNEFEUILLE	34 812.00	20 307.00
20901	Suivi des actions	9 146.40	5 335.40
2310404	Restauration confluence Ouyse Dordogne – LACAVE 2023	5 490.00	2 287.50
2310602	LIFE DORDOGNE – Travaux Bras mort Cabrette - CARENNAC	12 000.00	3 112.00
2310603	LIFE DORDOGNE – Travaux Bras Roc del Nau - CREYSSE	15 840.00	10 560.00
2310605	LIFE DORDOGNE – Enrochements Sous-Castels - FLOIRAC	628 740.00	229 304.00
2310606	LIFE DORDOGNE – Enrochements Blanzaguet - PINSAC	9 078.00	6 052.00
2310607	LIFE DORDOGNE – Travaux gravière Reingues - PRUDHOMAT	23 880.00	15 920.00
23304	Pêches Inventaire	12 000.00	7 500.00
23504	Diagnostic hydromorphologique du Mamoul	60 000.00	35 000.00
23700	Restauration Zones Humides	239 294.80	210 313.56
23702	CPT Bave Mamoul Cère – Etude érosion/ruissellement	15 247.20	9 305.60
23704	CPT Bave Mamoul Cère – Assistance élaboration PAEC 46	12 000.00	8 000.00
23705	CPT Bave Mamoul Cère – Assistance élaboration PAEC 15	12 000.00	8 000.00
23708	Restauration de frayères sur la Maronne	60 000.00	80 000.00
24101	Inventaire écrevisses - Foulissard	6 000.00	3 350.00
24501	Etude population écrevisses exogènes	12 000.00	7 000.00
24502	Création ripisylve – Plantation et bouturage	10 500.00	6 125.00
33202	AAP – Appui méthodologique et actions de communication	60 000.00	35 000.00
33203	AAP – Etude impact et changement climatique BV Bave	15 919.86	10 608.73
33204	AAP – Elaboration stratégie actions BV Bave – SAINT CERE	168 000.00	112 000.00
40108	Travaux cale d'accès – GLUGES	36 000.00	0.00
705	Assistance hydraulique	24 221.20	0.00
706	Travaux topographie	14 875.40	0.00
710	Assistance naturaliste	12 883.40	0.00
712	Communication – Créations plaquettes – Photos - Vidéos	41 999.00	0.00
716	AAP – Educ'Eau	68 680.67	45 786.12
45802	Mobilisation champs expansion crue plaine Mamoul	0.00	19 900.19
45807	Etude gestion atterrissements Bave	8 448.00	0.00
45808	Travaux continuité écologique Mamoul - Riols	0.00	4 192.00
45812	Travaux amélioration libre écoulement Négreval – GAGNAC SUR CERE	0.00	40 415.92
45815	Reprise passe poissons Moulin de Barroi Négreval – GAGNAC SUR CERE	0.00	3 134.00
45818	Etude Plan d'eau d'Alvignac	0.00	0.00
45819	Travaux continuité écologique Bave - Vailles	0.00	30 000.00
45826	Suivi aménagement restauration continuité écologique Bave-Cère-Mamoul-Sourdoire	18 000.00	0.00

45827	Etude restauration continuité écologique Souvigne-Maronne -Escalmels- Mamoul	88 936.00	88 936.00
	TOTAL	4 442 493.25	2 964 111.50

d) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) PREVUES :

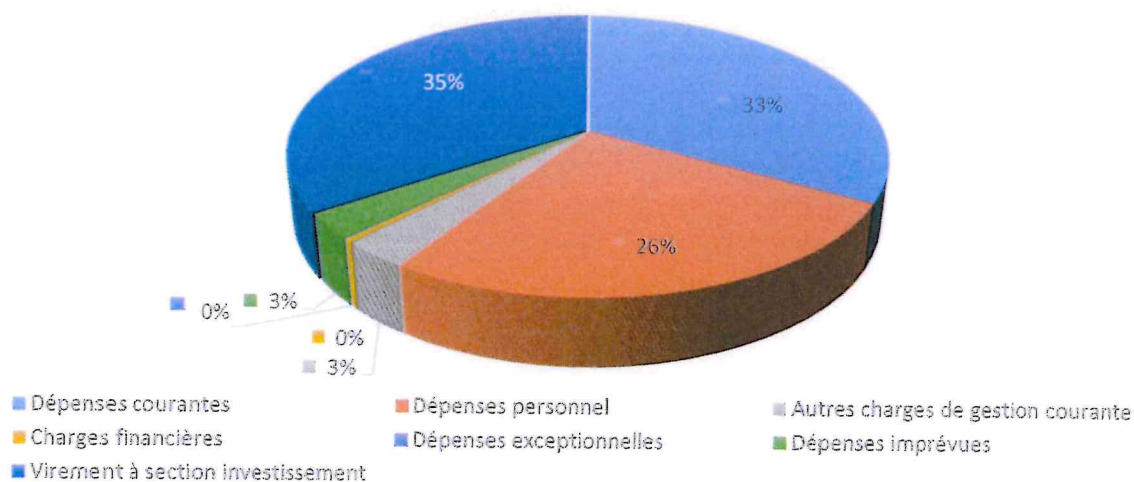
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Emprunts	51 873.64	001-Solde d'investissement reporté	750 515.14
		021-Virement de la section de fonctionnement	684 516.84
		10 - FCTVA	95 223.41
	51 873.64		1 530 255.39

IV. LA DETTE

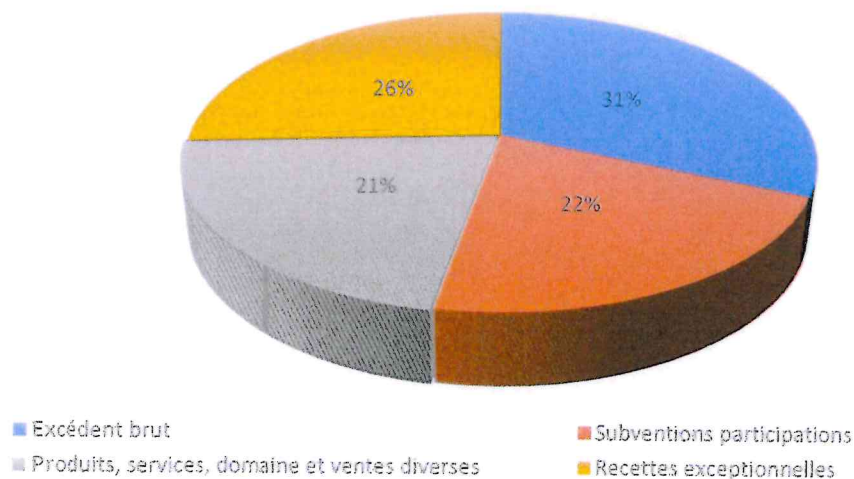
Emprunt réalisé en 2019 pour un montant de 500 000,00 € -
 Emprunt signé en 2021 et réalisé en 2022 pour un montant de 400 000,00 €

V. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET

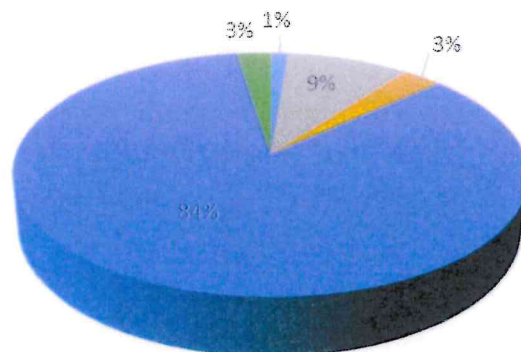
Section fonctionnement : dépenses



Section fonctionnement : recettes

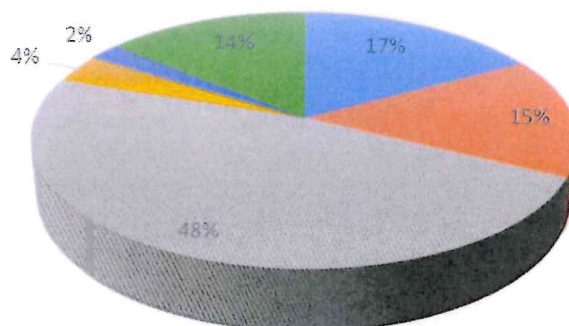


Section investissement : dépenses



- Emprunts
- Etudes
- Travaux
- Subventions d'équipement versées
- Acquisitions
- Opérations compte de tiers

Section investissement : recettes



- Solde reporté
- Subventions
- FCTVA
- Virement section fonctionnement
- Opérations compte de tiers
- Emprunts

Fait le 5 avril 2023.

Le Président,

Francis AYROLES

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.